



Formations en IFAS-IFAP

fiche
lycée

Si vous êtes intéressé(e) par les métiers du soin, plus particulièrement dans les domaines de l'aide à la personne ou de l'accompagnement de l'enfant, **les formations d'aide-soignant (en IFAS) et d'auxiliaire de puériculture (en IFAP), accessibles hors Parcoursup**, constituent d'intéressantes **opportunités de formations paramédicales**, en totale cohérence avec votre parcours de formation.



Descriptif des formations et débouchés

Les formations en IFAS-IFAP viennent d'être renouvelées et prennent en compte votre parcours antérieur. **Soit vous réalisez l'ensemble de la formation concernée** (cas des titulaires du bac ST2S) qui sera alors d'**une année au maximum** (22 semaines de cours théoriques et 22 semaines de stage, incluant du temps d'accompagnement pédagogique individualisé), **soit votre bac vous confère des équivalences de compétences** permettant de réaliser un **parcours partiel** et d'obtenir plus rapidement le diplôme d'État.

Ainsi **en IFAS**, la durée de la formation est réduite de moitié pour les titulaires du bac ASSP avec la validation d'un seul bloc de compétences. **En IFAP**, les titulaires du **bac ASSP** réalisent les deux tiers de la formation et valident deux blocs de compétences nécessaires à l'obtention du diplôme d'État. Le bac SAPAT permet aussi de réaliser un cursus partiel. Ces formations conduisent à l'obtention des **diplômes d'État d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture**, qui seuls permettent d'exercer ces métiers. Par la suite, après 3 années d'expérience dans l'un des métiers, vous aurez la possibilité de passer les épreuves de sélection réservées à la formation professionnelle continue pour une admission en formation infirmière (épreuves de sélection réalisées en IFSI).

Descriptif des métiers

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Il travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'une hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance. L'auxiliaire de puériculture travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile, ou dans le cadre de structure de prévention et de dépistage.

Comment se porter candidat ? Quelles modalités d'admission ?

L'admission se fait à la fois sur **dossier et entretien** en fonction des **attendus** pour entrer en formation.

Ce dossier comporte :

- la copie d'une pièce d'identité;
- une lettre de motivation manuscrite;
- un curriculum vitae;
- un document manuscrit relatant, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit votre projet professionnel en lien avec les attendus de la formation (deux pages maximum);
- la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires;
- tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture.

Vous devrez le déposer dans l'institut ou les instituts de votre choix avant la date-limite fixée par l'établissement. La clôture des inscriptions pour la sélection dépend de la date de rentrée. Certains instituts organisent plusieurs rentrées : en septembre, parfois en novembre et entre janvier et mars. **Pour la rentrée de septembre, la date limite d'inscription peut aller jusqu'au 30 juin.**

Attention

- Pensez bien à prendre contact avec les IFAS et les IFAP qui vous intéressent pour vous assurer que votre dossier est complet et obtenir le calendrier précis du dépôt de candidature et de la publication des résultats.

